

# ACCESSIBILITÉ ET CONFORT D'USAGE LABEL "LES PROS DE L'ACCESSIBILITÉ"

## Durée

14 heures (2 jours)

## Nombre de participants

## Public(s) concerné(s)

- Artisan
- Dirigeant d'entreprise
- Personnel technique
- Professionnel du bâtiment

## Prérequis

- Connaissance du cadre bâti

## Outils pédagogiques

- Support de formation (diaporama)
- Textes législatifs
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

## Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation
- Exercices d'application (étude de cas)

## Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Il sera demandé à chaque participant de répondre à un QCM portant sur les points principaux du programme. Une évaluation de la prestation sera remise à chaque participant.

## Formateur(s)

Mhand HALASSA  
Ingénieur accessibilité  
André AUGST

## OBJECTIF GÉNÉRAL

**Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable :

- De caractériser les marchés de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
- D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale. Ces offres doivent prendre en considération :

Les besoins des utilisateurs du bâtiment

Des nouvelles solutions techniques, nouveaux matériaux

La spécificité d'un chantier parfois réalisé en site occupé

Les acteurs de ce marché (prescripteurs bâtiment, agefiph/fiphp, fisac, autorités locales (lien avec la voirie (inclus acteurs/partenaires TP le cas échéant)

Le mode de financement de ce marché

Les aspects juridiques et assurances, mode de contractualisation

La réglementation accessibilité en vigueur

Les normes, les NF DTU

- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale

## PROGRAMME

### Premier jour

#### Matin (09h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires

Tour de table : présentation des participants

Présentation du contenu des journées

#### Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

#### La compréhension des besoins

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

**Infos et inscriptions**

Joséphine LEININGER  
j.leininger@cep-  
cicat.com

**N° agrément**

42670184167

Organisme de  
formation agréé



- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

Mises en situation

- Simulation déficience visuelle
- Essai de fauteuils roulants
- Présentation du simulation de transfert

**Après-midi (14h00 à 17h30)**

La législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux BHC et maisons individuelles

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Unités de vie
- Salle d'eau
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile.

Recueil des impressions des participants.

**Deuxième jour**

**Matin (9h00 à 12h30)**

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux ERP

Les établissements recevant du public (neufs et existants)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaires

Comment valoriser les actions autours de l'accessibilité?

Comment un produit peut il devenir une valeur ajoutée dans le marché : le confort d'usage

Les produits accessibles par tous et pour tous

- Présentation de produits courants ou spécifiques en lien avec l'accessibilité.

**Après-midi (14h00 à 17h30)**

Présentation et élaboration d'un devis. Etude de cas : avant / après.  
Les aides financières possibles

- Le crédit d'impôt
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les aides du cadre bâti : ANAH, taxe foncière sur les propriétés bâties.

Recueil des impressions des participants

QCM

Evaluation de fin de formation